

CERCLE

DES PROPRIETAIRES ET COPROPRIETAIRES
DU PAYS DE SAINT-LOUIS
ANTENNE A ALTKIRCH ET A SIERENTZ
12 RUE DES VIGNES
68730 RANSPACH-LE-BAS

Le Président

PAS DE REPONSE !!!
au 15.01.2021
H.

Monsieur Rémy WITH Président du
Conseil Départemental
100 Avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Saint-Louis le, 16 novembre 2020

Internet : www.cercleproprietaires.com

E-Mail : cercledesproprietaires@wanadoo.fr

Objet : demande d'audience

Monsieur le Président,

Le CERCLE des PROPRIETAIRES association à but non lucratif traite depuis de nombreuses années le problème du surendettement des propriétaires bailleurs.

Des rapports ont été déposés auprès de l'Elysée et de divers Ministères, ils sont consultables sur notre site web du cercledesproprietaires.com.

Tous nos élus et même le Président de la République prônent pour une réduction des dépenses administratives à chaque élection.

Le CERCLE a pris acte et propose diverses actions allant dans ce sens, et surtout dans le domaine du surendettement.

Tous les élus sont d'accord que le propriétaire est spolié par les décisions de la commission du surendettement qui accorde l'annulation de la dette sans grande enquête administrative.

Le CERCLE a été reçu le 27 octobre au Ministère pour présenter de vive voix l'épineux dossier du surendettement et des dérives de la commission soit de la Banque de France.

Je vous demande, par ce fait une audience afin de vous présenter notre projet.

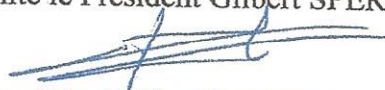
Il a la faculté d'aider les locataires et les propriétaires et en plus de faire des économies administratives départementale.

Sur ce dernier point, je ne pense pas que l'administration départementale souhaite vraiment faire des restrictions pour améliorer l'aide au locataire.

Cette mesure entrainera moins d'expulsion, moins de logement vacant, une relance de la confiance locative.

Dans l'attente d'une réponse anticipée veuillez agréer, Monsieur le Président, à l'expression de notre parfaite considération.

Pour le comité le Président Gilbert SPERY



Inscrite au registre des associations du Tribunal de Mulhouse.
Cercle des propriétaires et copropriétaires du pays de Saint-Louis, Altkirch et Sierentz
12 rue des Vignes 68730 RANSPACH-LE-BAS
Tél. 03 89 68 41 98